

# RPQS

**Le pôle Eau et  
Assainissement  
de MMD 54**

**VOUS  
ACCOMPAGNE  
POUR  
RENSEIGNER VOS  
INDICATEURS SUR  
SISPEA\***



Meurthe-et-Moselle Développement 54 (MMD 54), dans le cadre de sa mission d'assistance technique réglementaire réalisée pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle, poursuit, comme chaque année, l'accompagnement des collectivités à la rédaction du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS), sous la forme de sessions individuelles en visio-conférence, du lundi 2 septembre au vendredi 6 septembre 2024 (créneaux disponibles consultables en cliquant sur le lien suivant : <https://lite.framacalc.org/9h55-phnql7uc0e/view>). Vous pourrez trouver, en pièce jointe à ce message, la note d'information de l'agence de l'eau 2024 sur les redevances à joindre au RPQS 2023.

Pour savoir si vous êtes éligible mais également pour vous inscrire, vous pouvez contacter : Anne BARALDI au 03.83.94.58.69 ou à [ate@departement54.fr](mailto:ate@departement54.fr).

À noter ! Le RPQS est un document obligatoire qui doit être produit tous les ans et doit notamment être présenté à votre assemblée délibérante au plus tard le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice concerné.

**\*Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)**